

—
Le Ministre
—

Monsieur le Député-maire,

Par courrier du 28 avril 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation des détenus palestiniens en Israël. Je vous en remercie.

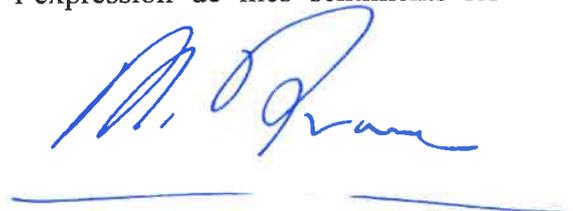
La France, en lien avec ses partenaires européens, rappelle aux autorités israéliennes que les conditions de détention des détenus palestiniens doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales auxquelles Israël a souscrit (pacte international relatif aux droits civils et politiques notamment).

La France rappelle également que la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable.

La France suit par ailleurs avec attention la situation des prisonniers palestiniens qui ont entamé une grève de la faim et réaffirme son attachement au respect par Israël de ses obligations internationales vis-à-vis des détenus palestiniens.

Plus généralement, la France a appelé les autorités israéliennes à œuvrer concrètement en faveur de la paix en préservant la solution des deux Etats sur le terrain. Dans la continuité de son initiative qui a rassemblé 75 Etats et organisations internationales le 15 janvier 2017, soyez assuré que la France restera pleinement engagée sur ce dossier, convaincue que la stabilité de cette région fracturée et meurtrie par les conflits nécessite une résolution juste et durable de la question israélo-palestinienne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc AYRAULT

Monsieur Alain BOCQUET
Député du Nord
Maire de Saint-Amand-les-Eaux
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP